Future décharge en zone agricole: l'Etat calme le jeu!

GENÈVE | 21.02.2018 - 10:43 | Rédigé par Christine Zaugg

POLÉMIQUE • Le Département de l'environnement rassure les communes de Collex-Bossy, Versoix et Satigny: le site de stockage des résidus d'incinération des ordures ménagères à l'étude, s'il est réalisé, ne sera pas toxique. Explications.

Tweet J'aime 0 Partager 0

Les mâchefers sont des résidus des déchets incinérés à l'usine des Cheneviers. ETAT DE GENEVE

«La construction d'un site de stockage de déchets des ordures ménagères incinérées n'est qu'une option! Si les études en cours montrent qu'une autre solution est possible, le projet sera abandonné», révèle Marceau Schroeter, porte-parole du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA). Il tient à corriger des informations erronées diffusées dans quatre pétitions, lancées entre décembre 2017 et février 2018 (lire texte ci-dessous) s'opposant à l'installation de la décharge de mâchefers (lire encadré ci-contre) à l'horizon 2024 en zone agricole. «Il est totalement faux de penser que la décharge serait dangereuse, appuie Daniel Chambaz, directeur général de l'environnement. Les résidus d'incinération des ordures ménagères des Cheneviers, tels que nous les traiterions, ne seraient en effet pas néfastes pour la santé et encore moins pour l'environnement.»

Vent de panique!

Des explications qui ne semblent pas convaincre des habitants de Collex-Bossy, Versoix et Satigny, communes présélectionnées par l'Etat pour accueillir une telle installation (GHI 18.01.18). Les maires, élus locaux, agriculteurs et résidents pensent au contraire que les conséquences, tant du point de vue environnemental que de celui de la santé, seraient néfastes pour eux et les générations futures.

Le DETA, conscient du courroux et du vent de panique que soulève le projet de la décharge, rappelle les principes de précautions pris par l'Etat. «Il n'est pas question de commencer à entreprendre des investigations géologiques dans lesdites communes tant qu'un espoir pour une solution alternative existe, insiste avec fermeté Daniel Chambaz. Nous recherchons en effet des solutions alternatives conformes au droit fédéral, soit par le retraitement et le recyclage, soit en réduisant la quantité et en améliorant la qualité. Les résultats seront présentés publiquement en juin 2018.»

Le directeur général se veut rassurant: «Si vraiment un site de stockage devait être réalisé, il serait situé à plus de 300 mètres des hameaux et à plus de 100 mètres des maisons isolées.» Par ailleurs, il tient aussi à relever qu'il est totalement faux d'affirmer que la décharge signifierait de creuser un trou de 10 hectares (l'équivalent de 400 piscines olympiques): «Si elle était effectivement réalisée, elle serait exploitée par étapes, autrement dit par casiers et seule une partie du site serait ouverte en même temps. On peut prévoir un casier d'environ un hectare en exploitation, un second en décapage et un troisième en réaménagement.» Et de conclure: «Enfin, si la géologie du canton n'était pas conforme aux normes fédérales, alors nous pourrions envisager une exportation des mâchefers vers d'autres cantons suisses.»

«La fosse représente 400 piscines olympiques!»

QUATRE PÉTITIONS • Satigny, Collex-Bossy et Versoix craignent l'installation d'une décharge bioactive. Les trois communes dénoncent dans leurs pétitions (photo) «l'impact environnemental sur les villages: le volume de la fosse serait identique à 400 piscines olympiques. Elles redoutent des expropriations qui mettraient des agriculteurs sur la paille. Elles craignent le bruit avec le balai incessant des camions-bennes venant de l'Usine des Cheneviers, les nuisances olfactives et d'éventuels risques d'intoxication». De plus, AgriGenève, l'association faîtière de l'agriculture genevoise, conteste le déclassement de la zone agricole. Quelles sont les solutions proposées par les pétitionnaires? La revalorisation ou le recyclage, comme cela se pratique ailleurs en Europe. Ils évoquent notamment des technologies modernes permettant d'utiliser le recyclage des mâchefers pour la construction de routes. Faux rétorque l'Etat, qui rappelle que «l'utilisation des mâchefers dans la construction de routes, est à ce jour impossible en Suisse, les normes fédérales en la matière sont les plus strictes du monde et nous interdisent ce procédé». ChZ

Des métaux lourds dans les mâchefers

Les mâchefers sont des résidus de combustion (cendres et matériaux non combustibles) issus de l'incinération des déchets ménagers. Il s'agit principalement de minéraux (silicates, oxydes de calcium, aluminates et oxydes de fer) contenant aussi des métaux lourds (cuivre, plomb ou zinc). On trouve aussi dans les mâchefers de grandes quantités de métaux non oxydés, comme le fer, l'aluminium, le cuivre, le laiton ou l'acier inoxydable. En Suisse, comme il n'existe pas de procédé d'assainissement complet des mâchefers contenant des métaux lourds susceptibles de polluer l'environnement, ils doivent être enfouis dans une décharge adaptée.